



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>44933</b>	De <b>M. Joachim Son-Forget</b> ( Non inscrit - Français établis hors de France )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > interruption volontaire de grossesse	<b>Tête d'analyse</b> >Accompagnement des femmes enceintes	<b>Analyse</b> > Accompagnement des femmes enceintes.
Question publiée au JO le : <b>22/03/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Joachim Son-Forget appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'accompagnement des femmes dans leur parcours de santé. L'allongement du délai relatif à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) vient d'être voté en lecture définitive. D'après un baromètre de l'IFOP, qui sonde régulièrement la perception des Français sur l'avortement, 92 % d'entre eux estimaient en octobre 2020 que « l'avortement laisse des traces psychologiques difficiles à vivre pour les femmes » et près de trois quart (73 %) jugeaient également que « la société devrait davantage aider les femmes à éviter le recours à l'interruption volontaire de grossesse ». Ces chiffres montrent que l'urgence est à la protection des femmes enceintes contre les violences et les pressions particulièrement de la part des hommes. En effet, tout un champ demeure inexploité pour offrir les conditions sociales permettant de concilier maternité, études prolongées et entrée dans la vie professionnelle. Ainsi, il souhaite savoir de quelle manière le Gouvernement entend mettre en œuvre une réelle politique de prévention de l'avortement afin de protéger leur santé.